

**APPEL A CANDIDATURE  
pour le renouvellement d'un  
délégué du 84 au  
Comité Directeur**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du samedi 29 février 2020**

A retourner au plus tard le **15 février 2020** par mail : [cpiccioli@ffplum.org](mailto:cpiccioli@ffplum.org) (date de réception faisant fois)

Je soussigné(e),

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Profession : .....

N° de Licence FFPLUM 2019 (vous devez être à jour de votre licence 2020) : .....

Code du club d'affiliation :

Adresse : .....  
.....  
.....

Tél fixe : ..... Tél mobile : ..... Adresse mail : .....

- Déclare présenter ma candidature au Comité Directeur du Comité Régional ULM PACA pour le délégué du département 84
- Déclare sur l'honneur jouir de mes droits civiques

Fait à : ....., le : .....

Signature (obligatoire) :

**EXTRAIT DES REGLEMENTS :**

1. Les Statuts fixent les règles générales concernant l'élection du Comité Directeur notamment l'élection des délégués départementaux.
2. Seules peuvent être candidates les personnes majeures jouissant de leurs droits civiques licenciées :
  - au sein d'un groupement sportif affilié ou établissement agréé à la FFPLUM
  - licenciée à la fédération depuis plus de 6 mois au jour de l'élection
  - pratiquant l'ULM de manière active ou désirant participer activement au travail de la fédération, notamment au sein des Commissions ou par des actions qui leur sont confiées par le Comité Directeur.Les candidatures d'un même club sont limitées à deux.
3. Elles doivent présenter leur candidature par écrit au moins 15 jours avant l'Assemblée Générale du Comité Régional qui tous les 4 ans renouvelle la totalité du Comité Directeur. Au cas où des places sont vacantes, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale de les remplacer.
4. Les candidats doivent être personnellement à l'Assemblée Générale pour se faire élire et expliquer leurs motivations
5. Le Comité régional est administré par un Comité directeur, composé au maximum de 9 membres (l'effectif étant égal au nombre de départements composant la région additionnée de 3). Il doit comporter une ou plusieurs femmes en fonction du nombre de licenciées féminines (suivant le principe de la règle de proportionnalité). Il doit comporter au moins 1 représentant par département composant la région Il doit comporter un ou plusieurs représentants des organismes affiliés mentionnés à l'Article 2 c) ci-dessus, sans excéder le tiers des membres du Comité directeur.

**Comité Régional ULM PACA**  
**Aérodrome de Vinon chemin de l'aérodrome 83560 Vinon sur Verdon**  
**Email : [cpiccioli@ffplum.com](mailto:cpiccioli@ffplum.com)**  
**Président : Christian PICCIOLI- Mobile : 06 98 28 28 50**